



CAMPING DE LA RIVIÈRE CHALIFOUR GUIDE D'INFORMATION

À PROPOS DU CAMPING DE LA RIVIÈRE CHALIFOUR

Accueil : Enregistrement à l'accueil Rupert
Horaire de 7h à 16h

Localisation : 60 km au nord de l'accueil Rupert et 25 km de Mistissini.

Aménagement : Camping rustique / 6 sites sans services
Emplacements plutôt ensoleillés, jeune forêt mixte
- limité à 36 personnes/jour
Arrivée : 13h
Départ : 13h

Accès à l'eau : l'accès à l'eau est naturel - nécessite un véhicule 4 x 4

Services : Toilettes sèches
Tables de pique-nique
Trous à feu

ATTENTION PÊCHEURS!

Les droits d'accès sont émis à la journée. Ils sont donc valides à compter de l'heure d'émission le jour d'arrivée jusqu'à 23h59. Un droit d'accès par jour doit être acquis pour chaque jour de pêche.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Espèces : Doré, brochet (en ordre d'importance).

* la population d'omble de fontaine et de touladi (truite grise) est marginale dans ce secteur

Particularités de ce secteur : Prendre note qu'un droit d'accès émis autorise la pêche dans la section comprise entre la limite des terres crie de Mistissini située en amont du camping et la limite Est des terres de catégorie II de la baie Cabistachouane. De plus, le droit d'accès autorise la pêche dans la section comprise entre la limite nord-ouest des terres de catégorie II de la Baie Cabistachouane et la pointe des Fétiches, située au nord de la baie Abatagouche (baie du lac Mistassini). **Tout séjour et toute pêche est interdite dans la baie Cabistachouane** à moins d'obtenir un droit d'accès pour cette baie, moyennant un montant supplémentaire correspondant au tarif d'une pêche quotidienne. Notez que le plan de gestion du doré 2016-2026 s'applique en terres de catégorie I et II (voir note sur votre droit d'accès).

Territoire : Le territoire géré par la Corporation Nibiischii est immense. Il comporte plus de 5 000 lacs. La saison d'opération étant d'environ 4 mois, il est très difficile d'assurer un accès de qualité et une mise à jour de l'information pour tous les plans d'eau. De plus, plusieurs utilisateurs circulent et occupent le territoire ce qui peut, dans certaines situations, accélérer la détérioration de certains chemins. Ainsi, il n'est pas possible de garantir l'état des chemins et de la mise à l'eau et l'accès est donc aux risques et périls du client. Le droit d'accès est non-remboursable.

Eau non-potable : L'eau sur le site n'est pas potable pour la consommation. Il est recommandé d'apporter de l'eau potable, ou encore, de faire bouillir l'eau disponible sur place de 10 à 20 min.

Sur l'eau :

- N'oubliez pas que de naviguer sur de grands plans d'eau non balisés où les effleurements rocheux sont nombreux et où les changements météorologiques peuvent rapidement créer des conditions dangereuses, nécessite une attention constante.
- Dans le secteur de la baie Abatagouche (lac Mistassini), une embarcation de plus de 5m pourvue d'un moteur de 30HP et plus est fortement recommandée ainsi qu'un moteur auxiliaire de 10HP.
- **Évitez les infractions!**
 - Avoir son permis de pêche sur soi en tout temps
 - Porter un vêtement de flottaison individuel (VFI)
 - Avoir une trousse de sécurité nautique dans votre embarcation

Autres

- Les animaux domestiques sont autorisés - contactez-nous pour connaître les règles en vigueur
- Pas de location d'embarcation ou de moteur sur place - possibilité de locations à Chibougamau.
- Pas de service de guide offert.
- Prévoyez une lampe de poche pour vos déplacements nocturnes.

Rappels pour un séjour sécuritaire et responsable :

- « *Les activités en plein air peuvent comporter certains risques. Vous devez donc toujours vous assurer de posséder les compétences et habiletés requises à la pratique de l'activité choisie. Il est très important de prendre conscience des risques inhérents à cette activité, de connaître et de respecter vos capacités et de disposer des équipements appropriés, lorsque requis.* »
- La réglementation fédérale **interdit à quiconque de conduire une embarcation munie d'un moteur à moins d'avoir en sa possession une preuve à l'effet qu'il a réussi un cours de sécurité nautique au Canada avant le 1er avril 1999 ou une carte de conducteur d'embarcation de plaisance émise suite à la réussite d'un examen agréé par Transport Canada.**
- **Tel que stipulé par le règlement sur les réserves fauniques, toute personne qui pratique l'activité de pêche doit, à sa sortie de la réserve faunique, faire rapport de cette activité à l'endroit déterminé à cette fin, en y indiquant ses captures quotidiennes.** Toute dérogation à ce règlement constitue une infraction et est passible d'une amende minimale de 250\$.

CORPORATION NIBIISCHII	
RÉSERVE FAUNIQUE DES LACS-ALBANEL-MISTASSINI-ET-WACONICHI	
SIÈGE SOCIAL	ACCUEIL RUPERT
C.P.2380	1584 route 167 nord, C.P. 38 - KM 252
Mistissini (Qc) G0W 1C0	Chibougamau (Qc) G8P 2K5
Téléphone : (418) 748-7748	
Facebook : Réserve faunique Albanel Mistassini Waconichi / www.nibiischii.com / reservesammw@nibiischii.com	

Horaire de l'Accueil Rupert :

De Juin à Septembre: 7h à 16h, 7 jours sur 7

Hors saison : les retours d'appels et de courriels se font les mercredis, 8h30 à 16h

Les informations mentionnées dans le présent guide sont sujettes à changement sans préavis

